

DECRET N°71-230 du 24 novembre 1971

portant nomination et promotion à titre
exceptionnel et étranger dans l'Ordre
National du Dahomey -

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL
Grand Maître des Ordres Nationaux

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Prési-
dential ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil
Présidentiel ;
VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965, portant refonte des Lois N°s
60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant
l'Ordre National du Dahomey ;
VU les Décrets N°s70-81 et 71-149/CP des 7 Mai 1970 et 4 Août 1971,
portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°124/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination du
Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret N°125/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination des
Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Sur proposition du Ministre de l'Information et du Tourisme et
après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

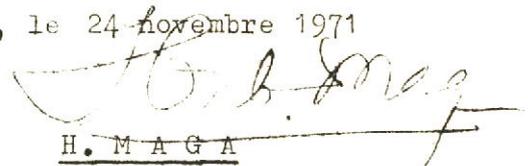
DECRETE :

Article 1er. - Est nommé et promu à titre exceptionnel et étranger, dans
l'Ordre National du Dahomey, au grade d'OFFICIER pour prendre rang du
4 Décembre 1971

Monsieur Philippe DECRAENE
Journaliste au Journal " LE MONDE"

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel -

COTONOU, le 24 novembre 1971


H. M. A. G. A.

Par le Président du Conseil Présidentiel
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.


M. S. COULIBALY

AMPLIATIONS : PCP 6 SGG 4
DCCT 1 DEP 1 DN 1 MCP 4 DGAJL 2
JORD 1 INTERESSE 1 IAA 1 CS 6
GDE CHANCELLERIE 15 DIR.ST.1
Ministères 12 - HC 2